



Département
de l'Essonne
Arrondissement d'Evry-
Courcouronnes

VILLE DE DRAVEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 25 08 077

Service : Secrétariat Général
Affaire suivie par : Caire MALBERNARD
Nomenclature : 7.1 FINANCES LOCALES-DECISIONS BUDGETAIRES
Objet : **BP2025 rectificatif suite à l'avis n° G/173/A-18 de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France relatif à l'examen du budget primitif 2025 de la commune de Draveil**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 7 août à 18h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 25 juillet, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Art R421-1 du Code de Justice Administrative : La juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. Le délai prévu au premier alinéa n'est pas applicable à la contestation des mesures prises pour l'exécution d'un contrat.

Art R421-2 du CJA : Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. La date du dépôt de la demande à l'administration, constatée par tous moyens, doit être établie à l'appui de la requête. Le délai prévu au premier alinéa n'est pas applicable à la contestation des mesures prises pour l'exécution d'un contrat.

Art R421-3 du CJA : Toutefois, l'intéressé n'est forcé qu'après un délai de deux mois à compter du jour de la notification d'une décision expresse de rejet :

1° Dans le contentieux de l'excès de pouvoir, si la mesure sollicitée ne peut être prise que par décision ou sur avis des assemblées locales ou de tous autres organismes collégiaux ;

2° Dans le cas où la réclamation tend à obtenir l'exécution d'une décision de la juridiction administrative.

Art R421-4 du CJA : les dispositions des articles R421-1 à R421-3 ne dérogent pas aux textes qui ont introduit des délais spéciaux d'une autre durée.

Art R421-5 du CJA : Les délais de recours contre une décision administrative ne sont opposables qu'à la condition d'avoir été mentionnés,

Présents :

M. PRIVAT, M. ROUSSET, M. PAQUET, M. DAFI, Mme CHEVEREAU, Mme ZOURHDI, M. MABROUK, Mme TZAREWSKY, M. ARFI, Mme PAYEUR, Mme MATSA, Mme ALBORGHETTI, M. GIOVANNACCI, Mme BAUCE, M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. LEMAITRE, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN

Absents, Excusés, Représentés :

Mme JOURDANNEAU-FORT représentée par Mme CHEVEREAU, M. BATTESTI représenté par M. MABROUK, Mme DONCARLI représentée par M. PRIVAT, Mme CHANARD représentée par M. DAFI, M. CHARDEY représenté par M. PAQUET, Mme ARNAUD représentée par M. ROUSSET, M. SAINT-JULIEN représenté par Mme PAYEUR, Mme BRETTE représentée par M. ARFI, M. RAGUENES représenté par Mme ALBORGHETTI, Mme LANDRAU représentée par M. PHILIPPE, Mme CASAL PASCOAL représentée par M. GUIGNARD, M. DAMERVAL représenté par Mme BELLAY, M. BOUILLET représenté par Mme BOUBY

Absents, Excusés, non Représentés :

Mme HIDRI

Secrétaire :

Mme TZAREWSKY

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-4 et suivants,

VU la délibération du 28 avril 2025 n° DCM 25 04 043 adoptant le budget primitif,

VU la saisine de la CRC par la Préfète en date du 27 mai 2025,

VU l'avis n° G/173/A-18 rendu par la Chambre régionale des Comptes Ile-de-France en sa séance du 15 juillet 2025, réceptionné le 23 juillet 2025,

Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20250808-DCM25-08-77-1-BF
Date de télétransmission : 19/08/2025
Date de réception préfecture : 19/08/2025

ainsi que les voies de recours, dans la notification de la décision.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Notification le

Publication le

Transmission en préfecture le

VU l'avis favorable de la commission « Ressources humaines, Finances, Affaires générales, Informatique » du 7 août 2025.

CONSIDERANT la saisine de la Préfète de l'Essonne concernant l'adoption du budget primitif de 2025,

CONSIDERANT la nécessité de rectifier les inscriptions budgétaires de la délibération du 28 avril 2025,

CONSIDERANT la section de fonctionnement en recettes :

CONSIDERANT la réduction des montants inscrits aux chapitres suivants :

- 013 (atténuation de charges) : - 180 000 € ramené à 70 000,00 €
- 70 (produits des services, du domaine...) : - 563 397 € ramené à 3 283 181,85 €
- 73 (impôts et taxes) : - 200 000 € ramené à 1 626 138,00 €
- 731 (fiscalité locale) : - 12 000 € ramené à 23 931 579,00 €

CONSIDERANT l'augmentation des montants inscrits aux chapitres suivants :

- 74 (subventions d'exploitation) : + 220 000 € porté à 9 269 399,00 €
- 75 (autres produits de gestion courante) : + 68 000 € porté à 107 574,05 €
- 77 (produits spécifiques) : + 6 000 € porté à 6 000,00 €

CONSIDERANT que le total des recettes de fonctionnement est réduit de 661 397 € et s'élève à 38 395 471,90 € au lieu de 39 056 868,90 €.

CONSIDERANT la section de fonctionnement en dépenses

CONSIDERANT la réduction des montants inscrits aux chapitres suivants :

- 011 (charges à caractère général) : - 523 000 € ramené à 8 664 999,00 €
- 012 (charges de personnel, frais assimilés) : - 260 674 € ramené à 23 303 028,00 €
- 65 (autres charges de gestion courante) : - 107 000 € ramené à 2 779 968,55 €
- 66 (charges financières) : - 49 685,98 € ramené à 559 392,38 €
- 67 (charges spécifiques) : - 50 000 € ramené à 250 000,00 €

CONSIDERANT l'augmentation du montant du chapitre 023 de 328 962,98 € le portant ainsi à 768 083,97 € au lieu de 439 120,99 € afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

CONSIDERANT que le total des dépenses de fonctionnement est réduit de 661 397,00 € et s'élève à 38 395 471,90 € au lieu de 39 056 868,90 €.

CONSIDERANT la section d'investissement en recettes,

CONSIDERANT l'augmentation des montants inscrits aux chapitres suivants :

- 13 (subventions d'investissement reçues) : + 630 000 € porté à 5 339 313,03 €
- 024 (produit des cessions d'immobilisations) : + 535 000 € porté à 535 000,00 €
- 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 328 962,98 € porté à 768 083,97 €

CONSIDERANT la réduction du montant inscrit au chapitre 16 (emprunts) de 2 065 962,98 € pour le ramener à 3 934 037,02 €

Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20250808-DCM25-08-77-1-BF
Date de télétransmission : 19/08/2025
Date de réception préfecture : 19/08/2025

CONSIDERANT que le total des recettes d'investissement est réduit de 572 000 € et s'élève 16 169 012,09 €, au lieu de 16 741 012,09 €.

CONSIDERANT la section d'investissement en dépenses :

CONSIDERANT la réduction des montants inscrits au chapitre 21 :

- 2152 (installations de voirie) : - 200 000 € ramené à 157 527,73 €
- 21568 (matériel et outillage incendie) : - 200 000 € ramené à 177 972,38 €
- 21648 (autres matériels bureau...) : - 70 000 € ramené à 20 372,46 €
- 2188 (autres immobilisations...) : - 100 000 € ramené à 311 053,72 €
- 2116 (cimetières) : + 6 000 € ramené à 29 345,28 €
- 2121 (plantations d'arbres et d'arbustes) : - 20 000 € ramené à 30 000,00 €
- 21316 (équipements du cimetière) : + 12 000 € ramené à 49 018,41 €

CONSIDERANT qu'il est proposé une réduction du montant des crédits inscrits au chapitre 21 de 572 000 €, le ramenant en conséquence à 9 311 952,40 €.

CONSIDERANT que le total des dépenses d'investissement est réduit de 572 000 € et s'élève à 16 169 012,09 € au lieu de 16 741 012,09 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 22 voix POUR**

Et 11 voix CONTRE : M. GIOVANNACCI, Mme LANDRAU représentée par M. PHILIPPE, Mme BAUCE, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, Mme CASAL PASCOAL représentée par M. GUIGNARD, M. DAMERVAL représenté par Mme BELLAY, M. BOUILLET représenté par Mme BOUBY

APPROUVE dans son intégralité l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes et ses propositions de rectification de la délibération du 28 avril 2025 portant adoption du budget primitif :

APPROUVE dans son intégralité les annexes de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes et ses propositions de rectification :

Section de fonctionnement :

Chap.	Dépenses	Budget voté	Propositions CRC	Chap.	Recettes	Budget voté	Propositions CRC
011	Charges à caractère général	9 187 999,00 €	8 664 999,00 €	013	Atténuations de charges	250 000,00 €	70 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 563 702,00 €	28 303 038,00 €	016	APA		
014	Atténuation de produits	620 000,00 €	620 000,00 €	017	RSA/Régularisation de RM		
016	APA			70	Produits des services, du domaine et ventes...	3 846 578,85 €	3 283 181,85 €
017	RSA/Régularisation de RM			73	Impôts et taxes (sauf le 751)	1 826 138,00 €	1 626 138,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	2 886 968,56 €	2 779 968,55 €	791	Fiscalité locale	23 943 579,00 €	23 981 579,00 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €	0,00 €	74	Dotations et participations	9 049 399,00 €	9 269 399,00 €
				75	Autres produits de gestion courante	59 574,05 €	107 574,05 €
	Total des dépenses de gestion courante	36 258 669,56 €	35 367 995,55 €		Total des recettes de gestion courante	38 955 268,90 €	38 287 871,90 €
66	Charges financières	609 078,36 €	559 392,38 €	76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
67	Charges spécifiques	300 000,00 €	250 000,00 €	77	Produits spécifiques	0,00 €	6 000,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	50 000,00 €	50 000,00 €	78	Régularisations, reprises, prov. (semi-budg.)	40 000,00 €	40 000,00 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	37 217 747,92 €	36 227 387,93 €		Total des recettes réelles de fonctionnement	38 995 268,90 €	38 333 871,90 €
023	Virement à la section d'investissement	439 120,99 €	768 083,97 €				
043	Opérat° ordre transfert entre sections	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	61 600,00 €	61 600,00 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section			043	Opérat° ordre intérieur de la section		
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 839 120,99 €	2 168 083,97 €		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	61 600,00 €	61 600,00 €
	TOTAL	39 056 868,91 €	38 395 471,90 €		TOTAL	39 056 868,90 €	38 395 471,90 €
0002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €	6002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées	39 056 868,91 €	38 395 471,90 €		TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	39 056 868,90 €	38 395 471,90 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL : DEGAJE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 106 483,97 €
---	----------------

Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20250808-DCM25-08-77-1-BF
Date de télétransmission : 19/08/2025
Date de réception préfecture : 19/08/2025

Section d'investissement :

Chap.	Dépenses	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles BP	Budget voté	Restes à Réaliser N-1 CRC	Propositions nouvelles CRC	TOTAL CRC
018	RSA						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris subventions d'équipement versées (y compris opérations)	763 502,60 €	170 000,00 €	933 502,60 €	763 502,60 €	170 000,00 €	933 502,60 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €	0,00 €	245 000,00 €	245 000,00 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	8 697 915,38 €	6 186 037,02 €	9 683 952,40 €	8 697 915,38 €	5 614 037,02 €	9 811 952,40 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	10 200,00 €	0,00 €	10 200,00 €	0,00 €	0,00 €	10 200,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'équipement	4 471 617,98 €	6 601 037,02 €	11 072 655,00 €	4 471 617,98 €	6 029 037,02 €	10 590 655,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
15	Subventions d'investissement	2 420 058,03 €	2 420 058,03 €	2 420 058,03 €	2 420 058,03 €	2 420 058,03 €	2 420 058,03 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison: affectation (BA, régime)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses financières	2 425 058,03 €	2 425 058,03 €	2 425 058,03 €	2 425 058,03 €	2 425 058,03 €	2 425 058,03 €
45.1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 471 617,98 €	9 056 095,05 €	13 527 713,03 €	4 471 617,98 €	8 484 095,05 €	12 959 713,03 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	61 600,00 €	61 600,00 €	61 600,00 €	61 600,00 €	61 600,00 €	61 600,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 061 600,00 €	1 061 600,00 €	1 061 600,00 €	1 061 600,00 €	1 061 600,00 €	1 061 600,00 €
	TOTAL	14 589 235,96 €	14 589 235,96 €	14 589 235,96 €	14 589 235,96 €	14 589 235,96 €	14 589 235,96 €
001	Solde d'exécution négatif reporté au antécipé	2 151 699,06 €	2 151 699,06 €	2 151 699,06 €	2 151 699,06 €	2 151 699,06 €	2 151 699,06 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	4 471 617,98 €	12 289 394,11 €	16 741 012,09 €	4 471 617,98 €	11 697 394,11 €	16 169 012,09 €

Chap.	Recettes	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles BP	Budget voté	Restes à Réaliser N-1 CRC	Propositions nouvelles CRC	TOTAL CRC
018	RSA						
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	3 244 313,03 €	2 465 600,00 €	4 709 313,03 €	3 244 313,03 €	2 095 000,00 €	5 339 313,03 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	0,00 €	8 934 037,02 €	9 934 037,02 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes d'équipement	3 244 313,03 €	7 465 600,00 €	10 709 313,03 €	3 244 313,03 €	6 029 037,02 €	9 273 350,05 €
10	Dot. fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €
1068	Excédent de fortif. capitalisés	1 712 378,07 €	1 712 378,07 €	1 712 378,07 €	1 712 378,07 €	1 712 378,07 €	1 712 378,07 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison: affectation (BA, régime)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Particip. et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	535 000,00 €	535 000,00 €
	Total des recettes financières	0,00 €	3 162 378,07 €	3 162 378,07 €	3 162 378,07 €	3 697 378,07 €	3 697 378,07 €
45.2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	3 244 313,03 €	10 627 978,07 €	13 901 691,10 €	3 244 313,03 €	9 726 415,09 €	13 000 528,12 €
021	Virement de la section de fonctionnement	439 120,99 €	439 120,99 €	439 120,99 €	439 120,99 €	768 083,97 €	768 083,97 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 839 120,99 €	2 839 120,99 €	2 839 120,99 €	2 839 120,99 €	3 168 083,97 €	3 168 083,97 €
	TOTAL	16 741 012,09 €	16 741 012,09 €	16 741 012,09 €	16 741 012,09 €	16 741 012,09 €	16 741 012,09 €
001	Solde d'exécution positif reporté au antécipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	3 244 313,03 €	13 496 899,06 €	16 741 012,09 €	3 244 313,03 €	12 924 699,06 €	16 169 012,09 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 106 483,97 €

Budget principal 2025 modifications proposées par la CRC :

		FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		BP 2025 voté	Proposition CRC	BP 2025 voté	Proposition CRC
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		39 056 868,90 €	38 395 471,90 €	39 056 868,90 €	38 395 471,90 €
=					
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
=					
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		39 056 868,90 €	38 395 471,90 €	39 056 868,90 €	38 395 471,90 €
=					
		INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
		BP 2025 voté	Proposition CRC	BP 2025 voté	Proposition CRC
CREDITS D'INVESTISSEMENT		10 117 695,05 €	9 545 695,05 €	13 496 699,06 €	-3 244 313 €
=					
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 471 617,98 €	4 471 617,98 €	3 244 313,03 €	3 244 313 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 151 699,06 €	2 151 699,06 €	0,00 €	0,00 €
=					
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 741 012,09 €	16 169 012,09 €	16 741 012,09 €	16 169 012,09 €
=					
		TOTAL			
		55 797 880,99 €	54 564 483,99 €	55 797 880,99 €	54 564 483,99 €

DECIDE d'inscrire en Recettes :

En section de fonctionnement

Chapitre 013 atténuation des charges **70 000,00€**
 Chapitre 70 produits des services des domaines **3 283 181,85€**
 Chapitre 73 impôts et taxes **1 626 138,00€**
 Chapitre 731 fiscalité locale **23 931 579,00€**
 Chapitre 74 subventions d'exploitation **2 546 599,00€**

Accusé de réception en préfecture
 091-219102019-2025-0669-0000-1-BF
 Date de téltransmission : 19/08/2025
 Date de réception préfecture : 19/08/2025

Chapitre 75 autres produits de gestion courante	107 574,05€
Chapitre 77 produits spécifiques	6000,00€
Total des recettes de fonctionnement :	38 395 471,90€

En section d'investissement :

Chapitre 13 : 5 339 313,03€	
Chapitre 024 produit des cessions d'immobilisation	535 000,00€
Chapitre 21 Virement de la section de fonctionnement	768 083,97€
Chapitre 16 Emprunts	3 934 037,02€
Total des recettes d'investissement :	16 169 012,09€

DECIDE d'inscrire en dépenses :

En section de fonctionnement :

Chapitre 011 charges à caractère général	8 664 999,00€
Chapitre 012 charges de personnel, frais assimilés	23 303 028,00€
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	2 779 968,55€
Chapitre 66 charges financières	559 392,38€
Chapitre 67 charges spécifiques	250 000,00€
Chapitre 23 virement section d'investissement	768 083,97€

Total des dépenses de fonctionnement 38 395 471,90€

En section d'investissement :

Chapitre 21 :	9 311 952,40€
Total des dépenses d'investissement s'élève à	16 169 012,09€

DIT QUE les modifications seront inscrites au budget 2025,

ADOPTÉ le budget primitif 2025 rectifié se répartissant suivant l'annexe jointe à la présente délibération.

DIT QUE la section de fonctionnement se présente en équilibre à 38 395 471,90€

DIT QUE la section d'investissement se présente en équilibre à 16 169 012,09€

DIT que les ressources propres d'un montant de 2 420 058,03€ couvrent l'annuité en capital de la dette de 2 420 058,03€

DIT le budget principal 2025 de la commune de Draveil est en équilibre réel au sens de l'article L 1612-4 du CGCT

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Expédition certifiée conforme.*

Fait à Draveil, le 08 AOUT 2025

Aurore TZAREWSKY
Secrétaire de séance

Richard PRIVAT
Maire de Draveil



Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20250808-DCM25-08-77-1-BF
Date de télétransmission : 19/08/2025
Date de réception préfecture : 19/08/2025